



Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



2013

Edito du Président :

Une nouvelle CLE !



Ce document a pour objectif de vous présenter une synthèse des actions et démarches réalisées par la Commission Locale de l'Eau en 2013. Une nouvelle assemblée a été installée en juin dernier et j'ai eu l'honneur d'être réélu! Ce nouveau mandat me permettra de poursuivre la mise en œuvre des actions du SAGE en s'attachant comme toujours dans la concertation et l'intérêt de notre ressource en eau et nos milieux aquatiques!

Les enjeux liés à l'assainissement non-collectif et à la prévention des inondations ont été les deux points majeurs de cette année écoulée. Un travail conséquent a été conduit par la Commission Qualité pour la définition des zones à enjeu environnemental. D'autre part, les inondations de l'automne 2012 et de l'hiver 2013 ont fortement marqué le bassin versant et ont suscité une réflexion et une démarche collective en faveur d'une gestion plus adaptée. Les journées mondiales de l'Eau se sont déroulées aux côtés des habitants touchés. La CLE sera associée de manière étroite à l'élaboration et ensuite la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention. D'autre part, la CLE est en attente de la confirmation des détails de la procédure et des dates de l'enquête publique relative à l'inventaire complémentaire des zones humides pour aboutir à l'approbation du document du SAGE.

Roger Pruvost, Président de la CLE

Sommaire

- o Organisation de la CLE dans son mandat 2013-2019**
- o Les actions des commissions thématiques:**
 - Commission Milieux Aquatiques
 - Commission Qualité
 - Commission Inondation
- o La mise en oeuvre du Contrat de Baie de Canche**
- o Etat des avis émis par la CLE en 2013**
- o La journée mondiale de l'Eau 2013 : Les inondations en question !**
- o Les perspectives 2014**

Organisation de la CLE dans son mandat 2013-2019

Le mandat de la CLE étant arrivé à son terme le 26 décembre 2012, l'assemblée de la CLE a été renouvelée suite à une consultation au début de l'année 2013. La nouvelle assemblée s'est réunie le 28 juin 2013 et a procédé à de nouvelles nominations.

Présidence : Monsieur **Roger PRUVOST**.

Organisation des commissions thématiques et élection des présidents :



- La commission **Inondation** qui sera notamment chargée de suivre les travaux du futur PAPI :
Présidence Monsieur **Jean-Charles BRUYELLE** ;

- La commission **Qualité** chargée du suivi de l'avancement des programmes d'assainissement et de la maîtrise des pollutions :
Présidence Monsieur **Jean-Claude DUPUIS**

- La commission **Milieux Aquatiques** appliquée à la préservation des espaces humides et aquatiques :
Présidence Monsieur **Bruno ROUSSEL**.

Composition de la Commission Permanente :

Le Président de la CLE, les Présidents des commissions thématiques et le Président du Comité de Baie font partie d'office de la commission permanente.

Collège des élus : 8 membres

Michel Sauvage
Roger Pruvost
Jean Lebas
Roger Blot
Pierrette Duez
Maurice Louf
Jean Lecomte
Serge De Hauteclocque

Collège des usagers : 5 membres

Jean-Charles Bruyelle
Jean-Claude Dupuis
Bruno Roussel
Pierre-Marie Dusannier

Collège des administrations : 4 membres

1 représentant de la DDTM;
1 représentant de l'ONEMA;
1 représentant de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
1 représentant de la DREAL

Le bureau de la CLE est composé du Président, des Présidents des commissions thématiques et du Président du Comité de Baie. Il se réunit régulièrement (environ une fois par mois).

Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau de la Canche >>>> 2013

La commission Milieux Aquatiques

• La validation de l'inventaire complémentaire des zones humides

Pour faire suite à l'ensemble de la concertation avec les communes de Brimeux, Beaurainville, Cucq, Merlimont et Le Touquet, concernées par les réserves de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE du 3 octobre 2011, la nouvelle assemblée de la CLE a validé les compléments et expertises des communes, permettant de mieux connaître les zones humides de leurs territoires. La cartographie de l'inventaire des zones humides du SAGE a été modifiée en conséquence. Les modifications (Cf compte-rendu en annexe) ont été transmises à Monsieur Le Préfet du Pas de Calais pour prise en compte. Par courrier du 16 septembre 2013, Monsieur le Préfet informe le Président de la CLE que les pièces nécessaires à l'ouverture d'une enquête publique complémentaire, peuvent être transmises. Celles-ci ont été envoyées le 12 novembre 2013. La procédure n'est pas fixée à ce jour.



• Point relatif à l'avancement des projets en faveur de la restauration hydromorphologique et de la continuité écologique

La commission s'est réunie le 5 novembre 2013 pour entendre les gestionnaires et maîtres d'ouvrage compétents pour les opérations de restauration hydro morphologique et de la continuité écologique. L'ordre du jour et les interventions étaient les suivantes :

- Présentation des travaux réalisés par le Symcéa et perspectives : Continuité écologique ; Travaux hydro morphologiques ;
- Présentation des travaux réalisés par la FDAAPPMA et perspectives : Partenariat sur l'effacement de petits seuils ; Travaux hydro morphologiques sur ruisseaux pépinières ;
- Présentation de la Maitrise d'ouvrage Agence de l'Eau Artois-Picardie, continuité écologique sur les affluents de la Canche, hors Ternoise (programme de travaux 2014 et 2015) ;
- Point sur les nouveaux classements 214-17 par la DDTM.

(Voir détail de la présentation disponible sur www.sagedelacanche.fr, rubrique « Commission Milieux Aquatiques »)

Ce tour de table démontre que les actions en faveur des milieux aquatiques sont conséquentes. La mise en place de dispositifs de suivi tel qu'un compteur sur la Ternoise par la FDAAPPMA, permettra aussi de mieux évaluer les résultats et d'en assurer une communication auprès des représentants de la société mais aussi des habitants directement.



La commission Qualité

- **La définition des zones à enjeu environnemental pour la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non-collectif**

La Commission Qualité a participé depuis le second trimestre 2013, à une discussion avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la définition des zones à enjeu environnemental dans le cadre de la conformité des assainissements non-collectif et ceci conformément aux nouvelles dispositions réglementaires prévues par l'arrêté d'avril 2012. Ce travail a notamment pour objectif de pouvoir intégrer la délimitation de ces zones au futur SDAGE en cours d'élaboration, évitant ainsi aux SAGE du bassin de nouvelles procédures d'enquête publique. La commission a participé activement à ces échanges et a été force de proposition pour initier la méthode. Celle-ci a ensuite été ajustée en fonction des paramètres fournis pour évaluer l'impact de l'ANC dans les eaux superficielles.



La Commission a elle-même adapté les paramètres proposés pour prendre en compte les impacts sur les milieux aquatiques. En effet, la reconquête et la préservation de ces espaces est un enjeu majeur pour le SAGE.

Les propositions en cours de validation par les structures organisatrices du bassin, doit être validée par la CLE en début 2014 avant transmission à l'instance de bassin. Au total, 35 zones sont identifiées sur le bassin de la Canche.

En parallèle, un travail a été réalisé sur le périmètre du Contrat de Baie de Canche, pour la délimitation des zones à enjeu sanitaire.

- **Actualisation de l'avancement des travaux des structures organisatrices de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales et de l'adduction d'eau potable :**



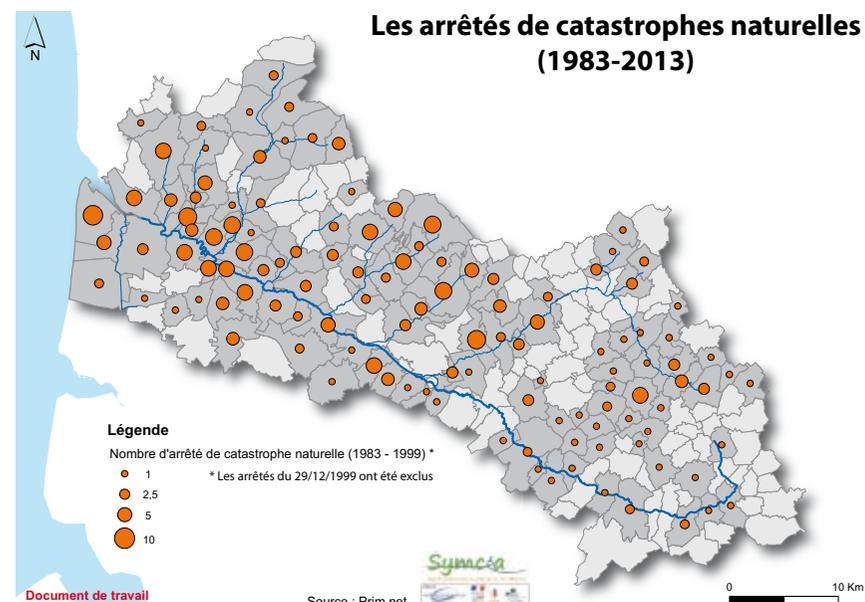
Comme tous les ans, la Commission procède à l'envoi de questionnaires auprès de toutes les structures organisatrices du bassin pour connaître l'état d'avancement de leurs programmes au regard de l'évolution de la réglementation ainsi que pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE. Ces données sont intégrées aux indicateurs du tableau de bord pour mise à jour et seront exploitées dans le cadre de la version 2 de ce tableau de bord édité début 2014.

- **Premier semestre 2013: Finalisation du travail sur les règlements d'assainissement type du bassin versant de la Canche et établissement des inventaires AC, ANC, EP et AEP pour l'année 2012**

La commission inondations



Cette commission créée en juillet 2013 démarre son action par une implication forte à l'élaboration d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur le bassin versant de la Canche. En effet, les inondations de l'automne 2012 et de l'hiver 2013 ont particulièrement touché les communes des affluents rive droite de la Canche. Une concertation a été initiée avec les communautés de communes et le Syncea a été validé en tant que structure porteuse du PAPI d'intention (Délibération du 11 juillet et du 19 décembre 2013). La Commission Inondation a participé à une information auprès de toutes les EPCI du bassin et sera partie prenante dans le pilotage du projet dont la labellisation est prévue en 2014.



La mise en œuvre du Contrat de Baie de Canche

Les membres de la CLE se sont investis dans la phase de préfiguration et également de mise en œuvre du contrat de baie de Canche afin d'assurer une cohérence avec la mise en œuvre du SAGE. Aujourd'hui, le Comité de Baie a pris en main la mise en œuvre du programme mais les liens restent étroits avec la mise en œuvre du SAGE et l'organisation du secrétariat et du pilotage global.

Les principales avancées pour la période 2013 sont les suivantes :

Initialisation du dossier définitif :

- Finaliser les fiches actions (maîtrise d'ouvrage, plan de financement...);
- Validation du dossier par le Comité de baie ;
- Validation du dossier par le Comité de Bassin ;
- Elaboration du document contractuel.

Mise en place du Comité de baie :

- Désignation du nom des membres du Comité de baie ;
- Election du président du Comité de baie ;
- Présentation du projet de contrat de baie et validation par le Comité de baie du programme d'actions.

Communication :

- Finalisation de l'exposition et mise à disposition dans les offices du tourisme, mairies... ;
- Organisation d'un concours photo ou de créations ;
- Animations scolaires.

Validation du dossier :

- Janvier 2013 : Présentation du dossier définitif aux financeurs
- Février 2013 : Réunion de mise en place du Comité de Baie
- Mars 2013 : Consultation du dossier définitif
- Avril 2013 : Présentation du dossier définitif au Comité de Baie
- Juin 2013 : Présentation du dossier définitif à la Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et la Planification
- Juillet 2013 : Présentation du dossier définitif au Comité de Bassin Artois Picardie



Les avis de la CLE/ La portée juridique du SAGE

La CLE n'a pas été saisie en 2013 pour avis relatif à un dossier Loi Eau. La CLE a été consultée dans le cadre de l'approbation des documents d'urbanisme pour :

- Le SCoT du Montreuillois ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Fruges.

Journée mondiale de l'eau 2013 : Les inondations en question !

Compte-tenu de l'actualité liée aux inondations de l'hiver 2012-2013, la CLE a proposé au Symcéa d'organiser la manifestation pour la journée mondiale de l'eau, sur le territoire des bassins affluents de la Canche ayant subi le plus de dégâts. Il s'agissait donc d'une action d'information à destination des habitants. Des ateliers ont été proposés pour expliquer le fonctionnement d'un bassin versant et le circuit de l'eau en insistant sur les facteurs de dysfonctionnements et les solutions possibles. Un débat public en présence des services de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des services de secours et des élus a clôturé la séance en présence d'un public local d'environ 50 personnes.



Perspectives 2014 :

En 2014, la CLE et ses commissions s'attacheront à la mise en œuvre des dossiers suivants :

- Validation des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non-collectif ;
- Elaboration du PAPI d'intention et organisation de séance de la commission autour des enjeux ;
- Elaboration d'un document d'aide à la transcription des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ;
- Suivi de la révision du SDAGE Artois-Picardie ainsi que du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Secrétariat administratif et technique de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



**19 Place d'Armes
62140 Hesdin
03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr**

**Toutes les infos sur
www.sagedelacanche.fr**

Avec le soutien technique et financier :

